

2019_CT2_103

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Approbation du programme de l'aménagement de l'entrée Est du pôle sur la RD59

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUEIX Roger – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUEIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à GACHON Loïc – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 21 mars 2019

05_1_08

■ Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence- Approbation du programme de l'aménagement de l'entrée Est du pôle sur la RD59

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La RD59 est l'une des entrées principales du pôle d'activités d'Aix-en-Provence. Son environnement proche, sur la portion de 900 mètres environs, comprise entre le carrefour des trois pigeons et le giratoire de Saboulin, a nettement évolué depuis un peu plus d'un an avec l'arrivée de l'ARENA et l'aménagement de la ZAC de Lenfant.

En plus des problèmes de circulation aux heures de pointe du matin et du soir, ces modifications ont fait naître de nouvelles difficultés en termes d'usages, puisque les soirs d'évènement à l'ARENA, le réseau routier est saturé, le stationnement se fait de façon sauvage et anarchique et de nombreux piétons cheminent le long de la RD59 entre le Giratoire de Saboulin et le giratoire de Véra alors qu'aucun aménagement n'est prévu à cet effet. Cette situation pose d'importants problèmes de sécurité.

Pour améliorer les conditions, en accord avec le département des Bouches-du-Rhône, la vitesse a été réduite à 70 km/h sur ce tronçon et le territoire du Pays d'Aix a mis en œuvre des dispositifs provisoires de type glissières en béton de part et d'autre de la chaussée afin de délimiter un espace protégé pour les piétons et les deux roues.

Dans le cadre de ses compétences en matière de réhabilitation des zones d'activités, le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser un aménagement pérenne qui permettrait de traiter au mieux ces différentes problématiques.

En 2018, une étude de faisabilité a été menée afin de déterminer des solutions d'aménagement pour garantir la sécurité de l'ensemble des usagers : Piétons, Cycles, voitures et transports en commun.

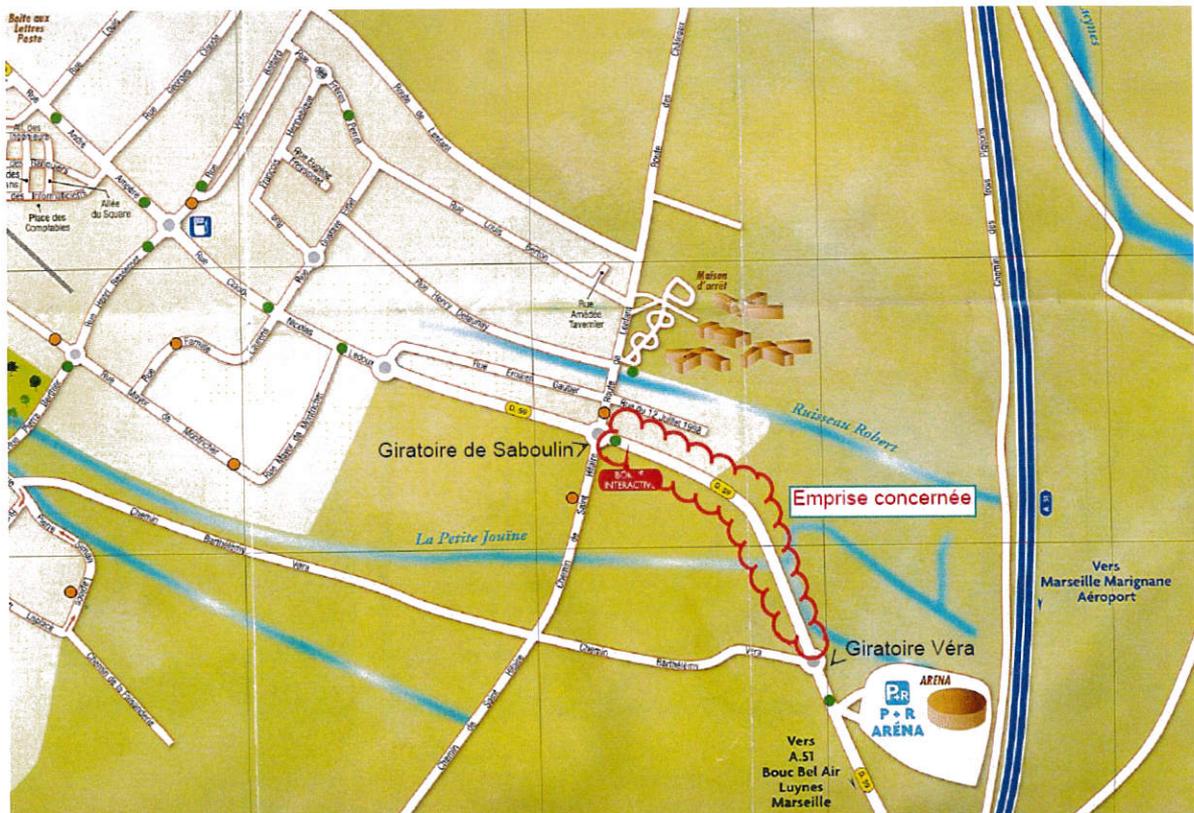
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_103-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Cette étude a permis d'aboutir à la proposition d'un programme de travaux qui s'établit comme suit :

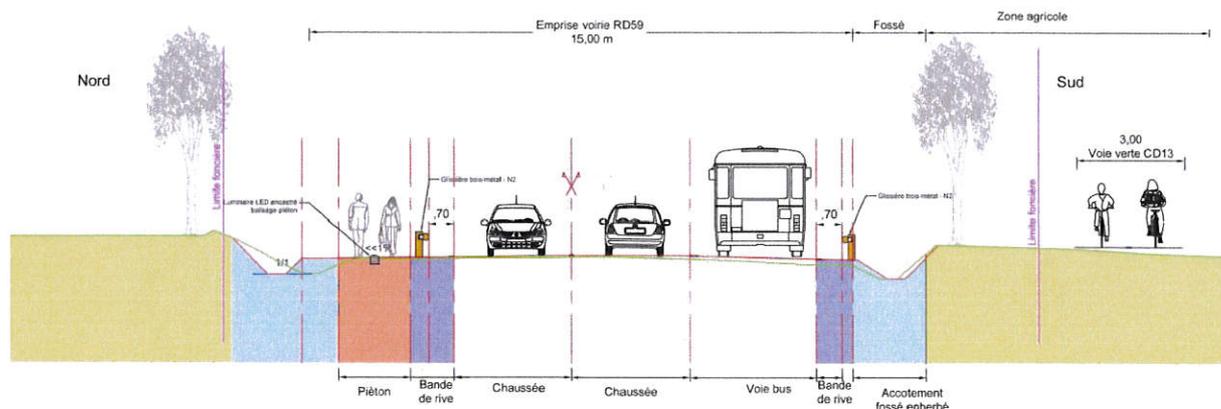
- Aménagement du profil en travers de la chaussée : la plateforme actuelle étant relativement large, elle permet de mettre en place 2 voies de circulation pour les véhicules auxquelles s'ajoute une voie réservée aux bus en sortie du pôle d'activités comme le préconise les études circulatoires réalisées sur le secteur.
- Traitement du cheminement piéton : le projet prévoit l'intégration d'un cheminement côté Nord de la RD59. Tenant compte du contexte hors agglomération, avec une vitesse à 70 ou 80 Km/h, le cheminement piéton présente une largeur de 3 mètres et est séparé de la chaussée par un dispositif de retenue de type glissière mixte bois/métal.
- Éclairage public : l'objectif est de réaliser un éclairage minimal de type balisage permettant aux piétons de repérer le cheminement à suivre. Des plots encastrés dans le sol seront mis en place tous les 5 mètres environs entre les deux giratoires.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 500 000 € HT soit à 1 800 000 € TTC.

Ce montant est composé d'une partie travaux pour un montant de 1 350 000 € HT, soit 1 620 000 € TTC et d'une partie étude pour un montant de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC.



Plan de localisation



Profil en travers type.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 6 mars 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de cette opération d'aménagement, pour un montant de 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC.

Ce montant est composé d'une partie travaux pour un montant de 1 500 000 € HT, soit 1 620 000 € TTC et d'une partie étude pour un montant de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix au budget 3C et sera supporté par l'autorisation de programme (AP) N° 2017-5.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_103-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Approbation du programme de l'aménagement de l'entrée Est du pôle sur la RD59

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	67
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	67
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

27 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_103-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019